



Rendez-vous de carrière 2025-2026

ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

**Je suis concerné-e si j'ai été
promu-e :**

6

au 6e échelon
entre le 1er
septembre
2024 et le 31
août 2025

8

au 8e échelon
entre le 1er
mars 2024 et
le 28 février
2025

9

au 9e échelon
entre le 1er
septembre
2024 et le 31
août 2025

Quelle est la forme du rendez-vous de carrière ?

1

inspection en classe ou
en situation
professionnelle si je suis
enseignant-e du 1er ou du
2nd degré, professeur
documentaliste ou CPE

1

entretien avec mon
supérieur hiérarchique si je
suis PE, Psy-EN Eda

et/ou

2

entretiens si je suis
enseignant-e du 2nd
degré, professeur
documentaliste, CPE,
Psy-EN Edco ou DCIO

**Si vous êtes adhérent-e, la CFDT
peut vous accompagner pour
préparer au mieux ce rendez-vous**

Que se passe-t-il après le rendez-vous de carrière ?

Chaque rendez-vous de
carrière aboutit à la rédaction
d'un **compte rendu**, précisant
un niveau d'expertise pour un
certain nombre de
compétences professionnelles



Une fois le compte-rendu reçu
je dispose de

15

jours pour formuler des
observations si je le souhaite

**Les niveaux
d'expertise sont :**



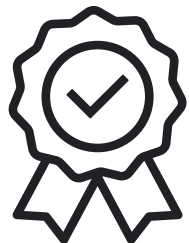
**à consolider
satisfaisant
très satisfaisant
excellent**

**Faites appel à la CFDT
pour vous aider si
besoin !**



Rendez-vous de carrière

ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES



Je reçois mon appréciation finale **au début de l'année scolaire qui suit mon rendez-vous de carrière.**

L'appréciation finale

Celle-ci peut être :



**à consolider
satisfaisant**



**très satisfaisant
excellent**

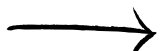
Si j'estime que celle-ci n'est pas satisfaisante par rapport au déroulé du rendez-vous de carrière, je peux :

Contester l'appréciation finale

30

JOURS

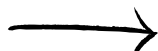
Je conteste cette appréciation dans le délai imparti



30

JOURS

Le rectorat dispose du même délai pour me répondre, l'absence de réponse vaut refus



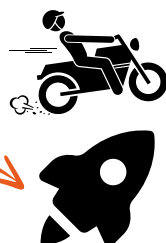
30

JOURS

En cas de refus je dispose du même délai pour saisir la CAPA ou la CAPD

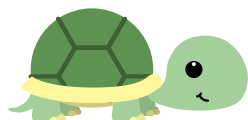
Faites appel à la CFDT pour vous aider à rédiger votre contestation et défendre votre dossier lors de la CAP

Une fois les appréciations finales de tous les collègues fixées celles-ci sont utilisées pour



Un avancement d'échelon accéléré au 7e et au 9e échelon

Le barème de passage à la hors-classe



Au printemps de l'année scolaire qui suit mon rendez-vous de carrière je sais donc si je bénéficie d'une promotion accélérée grâce à celui-ci

Tout ça pour quoi ?

Pour être accompagné-e, suivi-e et défendu-e, j'adhère à la CFDT

